

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 2 juillet 2019

Date de convocation : 27 juin 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 3 Votants : 19

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

EXCUSÉS : Antoine CUYAUBERE, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET

PROCURATIONS : Antoine CUYAUBERE à Guy LABARRERE, Michel LAUVAUX à Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET à Corinne PANATIER

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2019-24 : Rapport 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable et Assainissement collectif et non collectif

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Nay en vue de son approbation.

Celui-ci a déjà été adopté à l'unanimité par délibération n° 2019-4-17 du Conseil Communautaire en date du 13 mai 2019 mais doit maintenant être présenté au Conseil Municipal des communes adhérentes dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif de la CCPN.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/07/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/07/2019